



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1^{er} SEPTEMBRE 2014

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 1^{er} septembre à 20h30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

AFUA KLOTTWILLIGEN : approbation de la rétrocession de la voirie par anticipation

Le Conseil municipal, Accepte au profit de la commune de Kilstett, la rétrocession anticipée de la voirie et de l'éclairage public comprise dans l'emprise de l'AFUA KLOTTWILLIGEN afin de les incorporer dans le domaine public communal et Dit que cette rétrocession est consentie et acceptée moyennant un euro.(vote : 15 voix pour et 4 voix contre)

2/AFUA KLOTWILLIGEN : procédure d'alignement

La procédure d'alignement est une procédure unilatérale mise en place pour l'élargissement de la voirie existante à 8 mètres, dans le prolongement de la rue de la forêt noire, justifiée par un motif d'intérêt général par l'amélioration et la sécurisation des conditions de circulation routière (voiture, vélo ...) suite à la création de l'AFUA KLOTWILLIGEN.

Suite à un problème gravitaire, les réseaux eau et assainissement de l'AFUA KLOTWILLIGEN devront être raccordés par la rue de la forêt noire.

Une enquête publique devra être réalisée pour recueillir l'avis des personnes concernées par le plan d'alignement

Le plan d'alignement est approuvé par le conseil municipal au vu des résultats de l'enquête.

Le Conseil municipal Autorise le Maire à lancer la procédure d'alignement

(vote : 15 voix pour et 4 abstentions)

3/ Adjudication de chasse 2015/2024,

a) consultation des propriétaires fonciers

Le Conseil municipal , à l'unanimité, Renonce à la consultation des propriétaires fonciers.

Maintient sur le ban communal, la répartition du produit de la location de chasse, entre les différents propriétaires, au prorata de la superficie de leurs terrains.

b) commission consultative communale de la chasse

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Désigne M Joël HERRMANN et M Thierry WANNER pour siéger avec le Maire au sein de la Commission consultative communale de la chasse.

4/ Nouvelles Activités Périscolaires : convention de mise à disposition d'animateurs

Suite à la réorganisation des rythmes scolaires, il est proposé de signer une convention de partenariat avec l'ALEF, pour l'organisation et la gestion des Nouvelles Activités Périscolaires à l'école élémentaire et maternelle avec la mise à disposition de 3 animateurs (2 en élémentaire et 1 à la maternelle) pour un coût annuel de 7 344 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Approuve et autorise M le Maire à signer la convention de mise à disposition d'animateurs pour les N.A.P pour l'année scolaire 2014-2015.

5/ Nouvelles Activités Périscolaires : fixation du tarif d'accueil des enfants

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Fixe le tarif annuel des Nouvelles activités périscolaire à 120 € par enfant inscrit.

Les frais des NAP seront payables en une fois en début d'année scolaire.

6/Vente de mobilier de la Salle de la Musique et de la Culture

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de vendre les chaises existantes de la Salle de la Musique et de la Culture au prix de 50 € le lot de 6 chaises.

7/Subvention des nuitées pour les jeunes des associations jusqu'à 26 ans :

Afin de valoriser l'implication des jeunes dans les associations comme bénévoles mais aussi comme encadrant, le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de participer à hauteur de 9/nuitées pour les jeunes de 18 à 26 ans qui participent aux séjours et déplacements des associations avec un nombre plafonné de 10 jeunes par séjour.

8/ Subvention achat de matériel pour l'ASK.

L'ASK souhaite acheter du matériel d'entraînement et des filets de buts pour la rentrée sportive de septembre. Le coût de l'ensemble du matériel est de 1 819.11 € TTC.

Le Conseil municipal Décide de participer à l'acquisition du matériel d'entraînement et de filets de buts à hauteur de 40 % du coût.(vote : par 17 voix pour et 2 abstentions)

9/ Cérémonie 2^{ème} DB en Normandie : remboursement des frais de déplacement

Une délégation de Kilstett s'est rendue en Normandie durant le week-end du 2-3 août afin de représenter la commune à la cérémonie commémorative de la libération par la 2^{ème} DB des 360 communes française. Le Conseil municipal décide de rembourser la somme de 257,69 € à Monsieur Gabriel MULLER Maire pour les frais de déplacement à la cérémonie commémorative en Normandie. (vote : par 13 voix pour et 6 abstentions)

10/ Mise en place d'un groupe de travail des « 70^{ème} anniversaires »

un groupe de travail a été désigné pour superviser l'organisation des cérémonies commémoratives de 70^{ème} anniversaire : 5 disparus de Kilstett, bataille de Kilstett...

11/Droit de préemption urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n' pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 3 cessions immobilières

12/ Réseau GDS : rapport d'activités 2013

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2013 de RESEAU GDS.

13/ Déplacement Agenda 21 à Zapfendorf le 13-14 septembre

une délégation de KILSTETT se rendra le 13 et 14 septembre à Zapfendorf suite à l'invitation au « 7. Zapfendorfer Agenda 21-Tag ».

14/ Visite des Américains le 13-14 juillet 2014

Le Conseil municipal Décide de rembourser la somme de 272,50 € à M Thierry WANNER Adjoint au Maire qui a pris en charge les frais du repas offert à la délégation américaine.

(vote : 15 voix pour et 4 abstentions)

15/Bal du 13 juillet : subvention à l'ASK :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de verser 211 € à l'ASK pour la prise en charge du Vin d'honneur du bal du 13 juillet.



Le Maire

Gabriel MULLER